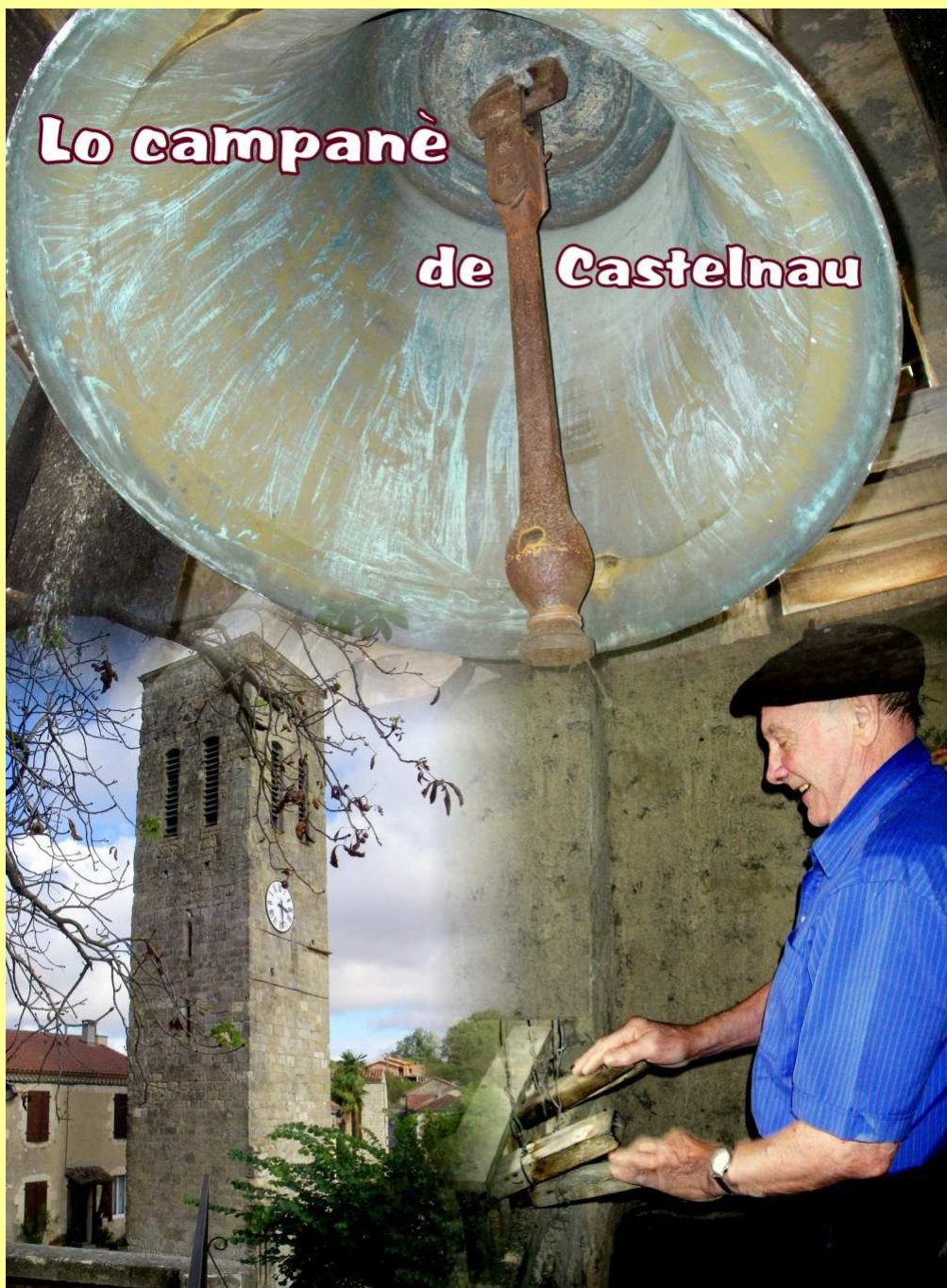
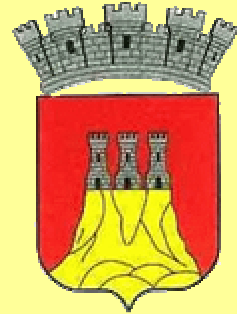


CASTELNAU-BARBARENS

BULLETIN MUNICIPAL
Numéro 32



Lo campané

de Castelnaud

NOVEMBRE 2009

Le mot du Maire

Castelnausiennes, castelnausiens,

L'équipe de la commission « information et culture » a entrepris de modifier la présentation de ce bulletin afin de le rendre plus facile et plus agréable à lire ; l'essai me semble réussi et il vous appartient d'apporter vos remarques et suggestions sur le sujet.

Cette équipe a également tenu à rendre un hommage sympathique et mérité au « Campanè » de Castelnaud qui, du haut de notre clocher, rythme les événements heureux et moins heureux de notre vie quotidienne ; un amical salut à Alice et à Georges.

Vous n'aurez pas manqué de remarquer l'agitation au bas du village provoquée par la réalisation de la requalification des espaces publics ; beaucoup de poussières ont été soulevées à cette occasion d'autant que le Conseil Général a eu la gentillesse de dévier vers Castelnaud une partie de la circulation pendant la durée des travaux du giratoire de Pontéjac.

Plusieurs semaines de patience nous seront encore nécessaires pour terminer cet aménagement mené conjointement avec l'extension du commerce multi-services qui vient enfin de commencer.

A la rentrée scolaire, nous avons ouvert les portes de notre regroupement pédagogique à un effectif en augmentation (+ 7.5 %) plus conforme à notre capacité d'accueil. Nous souhaitons également la bienvenue aux deux nouveaux enseignants.

Lorsque je feuillète les nombreuses pages de ce bulletin consacrées à la vie associative castelnausienne, cela me rassure quant à l'implication et la vitalité de notre commune. Je renouvelle aux associations l'assurance de notre soutien.

La douzième édition du Rondeu nous a, à nouveau, réuni dans le haut du village ; le cru 2009 paraît particulièrement abondant et prometteur pour l'avenir. Je joins, à ceux de la Présidente, les remerciements de la municipalité à tous les bénévoles.

Même si les circonstances économiques internationales, accompagnées, dans notre pays, de la suppression annoncée sans contrepartie de la taxe professionnelle, nous apportent quelques craintes, il y a donc bien à travers ces événements, certes modestes, de la vie communale des raisons de se réjouir et d'espérer.

Michel BURGAN

S o m m a i r e

Le mot du Maire	page 2
Au Conseil Municipal... pages 3 à 5	
Syndicat Scolaire.....	page 6
Infos Mairie.....	pages 7 à 8
Les chemins.....	page 9
Etat-Civil.....	page 9
Anciens combattants.....	page 10
Groupe Scolaire	page 10-11
Trial Rando Club	page 12
Ass. Parents d'Élèves.....	page 13
Lo Rondèu	page 13
Comité des Fêtes	page 14
Club de Pétanque.....	page 14
Vie Paroisse.....	page 14
Étoile Sportive	page 15
Association Rand'Gers.....	page 15
L' A.R.A.D	page 16
Tennis de table	page 16
Club des Retraités.....	page 17
La L.I.C.R.A. Gers.....	page 17
Il cause dans le poste	page 18
Lo Campanè de Castelnaud..	page 19
Dates à retenir	page 20

Au Conseil Municipal

Relevé des principales décisions et informations

Séance du 25 mai 2009

- Les entreprises pour la réalisation du programme annuel de voirie sont retenues pour les lots techniques suivants :

Lot 1 Assainissement pluvial : Entreprise BAYLAC-DUMONT

Lot 2 Réparations et renforcements ponctuels : SARL TACG

Lot 3 Couches de base et roulement : Entreprise MALET

Les marchés conclus avec ces entreprises sont des marchés à bons de commande reconductibles pendant 2 années supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Les commandes prévisionnelles pour l'année 2009 sont estimées à 58.200 € TTC.

- Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux d'extension du commerce multiservices, sous réserve que l'offre pour le lot n° 02 (charpente couverture) restée sans réponse soit inférieure à l'estimation prévisionnelle, sont les suivantes :

Lot n° 1 (démolition – gros œuvre)

Entreprise FONDEVILA 19.500,00 € HT

Lot n° 3 (plâtrerie, isolation, doublage)

Ent FOURCAUT 1.523,35 € HT

Lot n° 4 (menuiserie extérieure)

Ent TRAMONT-ELORZA 5.548,24 € HT

Lot n° 5 (électricité SSD)

Ent PAGUE 2.843,34 € HT

Lot n° 6 (chauffage, climatisation) :

Ent PAGUE 2.521,71 € HT

Lot n° 7 (carrelage)

SGCC 1.020,73 € HT

Lot n° 8 (peinture)

PEINTURE DECO 1.155,72 € HT

Soit un total de **34.119,09 € HT**

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit qu'il appartient aux Communes de réaliser un plan de mise en sécurité de la voirie et que les établissements recevant du public doivent faire l'objet d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité. Dans ce cadre, il sera signé une convention avec la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) pour apporter un appui technique nécessaire à l'élaboration des deux documents précités.

- Le bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin 2009 est constitué.

- Le principe de l'entretien des chemins ruraux est une nouvelle fois posé ; il conviendra de rechercher une réponse tant économique que citoyenne en sollicitant l'implication des riverains.

- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a instauré un nouveau système de facturation des contrôles : 1/8 du coût de la prestation est retenu sur la facture d'eau potable. Le bureau du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable a refusé le principe de la facturation ; une demande de débat et de vote en assemblée générale sera transmise au SIAEP.

- Le comité syndical du SIAEP Aubiet-Marsan a décidé une augmentation du prix de l'eau potable à compter du 1^{er} juin 2009 soit + 2% du prix du m³ (pour mémoire le tarif antérieur était de 1,025 € HT) et + 2,5 % sur le terme fixe (tarif antérieur 49,77 € HT).

- La mise en conformité de la station d'épuration doit faire l'objet d'une décision rapide, le Président du syndicat fera une information approfondie auprès des mairies adhérentes.

- Le budget du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) du secteur Sud-Est s'équilibre à 1.334.469 € en fonctionnement et 317.008 € en investissement, à noter que la vente des verres et le tri sélectif ont respectivement rapporté 20 009 € et 114 366 € de recettes en 2008.

Quelques chiffres intéressants :

En tonnes	Ordures Ménagères	Tri sélectif	Verre
2003	5 231	394	458
2004	5 035	508	501
2005	4 005	570	511
2006	3 981	658	542
2007	3 853	788	572
2008	3 896	807	600

Activité de la déchetterie de Saramon

En tonnes	2005	2006	2007	2008
Tout venant	74	132	121	128
Carton	3	4	6	6,8
Fer	53	45	62	48
Déchets verts	27	40	73	77
Gravats	67	112	168	185

Trigone est un syndicat mixte qui s'est vu déléguer le traitement et le tri sélectif des ordures ménagères ; l'éventuel désengagement du Conseil Général de la participation au fonctionnement de cette structure inquiète car il contribuerait à augmenter le coût de la taxe par habitant.

Montant des participations versées à Trigone

Années	Participation à l'habitant	Montant TTC
2002	11,9	167 807
2003	11,7	167 905
2004	12,9	185 300
2005	15,3	219 335
2006	17,9	256 700
2007	20,3	291 790
2008	21,7	311 600

- Le plan du développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 500 écoles rurales. Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de candidature.
- La réunion du vote du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009 de l'établissement Belvèze est fixée au 3 juin 2009.
- La commission d'appel d'offres pour l'aménagement des espaces publics du bas du village se réunira le 2 juin 2009.

Séance du 10 juin 2009

- Les entreprises suivantes sont retenues pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du bas du village :

Lot 1 – réseau divers		
SA ACCHINI-BAYOL (BORDERES)		105.590 €
Lot 2 Génie civil, chaussées		
SCREG SUD OUEST – Agence SCRAP		200.000 €
Lot 3 Métallerie		
Ch DEBER VALENCE-S-BAISE		16.023 €
Lot 4 Palplanches		
TITB à LOMBEZ		62.250 €
Lot 5 Espaces verts		
Ch BATBIE	SARAMON	9.998 €
	TOTAL	<u>393.861 €</u>

La dépense totale s'élève à 425.000 € HT dont 185.712 € de subventions et 239.288 € de fonds propres communaux

- L'estimation prévisionnelle pour la réhabilitation du bâtiment Ferris est présentée et analysée. L'opération présente un déséquilibre important correspondant à une charge de 7800 € / an sur 15 ans. Le Conseil Municipal décide de renoncer et décide la vente du bâtiment.
- Les loyers des logements communaux seront révisés de 2,83 %.
- Une convention pour l'assistance technique du suivi et du fonctionnement de la station d'épuration est signée pour une durée de trois ans avec le service d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration (SATESE) du Conseil Général du Gers pour un coût de 0,30 €/ habitant et un forfait de 330 €/an pour le bilan d'autosurveillance.
- L'aide pour l'établissement des documents graphiques de la carte communale est conventionnée avec la communauté de communes du Grand Auch.
- Le syndicat intercommunal d'électrification de Gimont inscrit au compte administratif 2008 une dépense de 119.204,11 € pour des recettes de 157.512,98 €. Le budget primitif 2009 s'équilibre à 264.000 € pour l'investissement et à 15.000 € pour le fonctionnement.
- Remerciements à Jean-Jacques MAGNOAC qui a fait don à la Commune d'un lot important de couverts qui pourront être utilisés pendant l'édition 2009 du Rondèu.

Séance du 23 juillet 2009

- Suite au courrier du Comité National de Défense de la Poste et considérant que le service postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et du lien social, le Conseil Municipal délibère contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et pour un référendum sur le service postal.
- L'extension des collecteurs des eaux usées du chemin du Calvaire est terminée ; il reste à réaliser un reprofilage de la chaussée pour atténuer le dos d'âne créé pendant les travaux.

- Pendant les vacances scolaires seront réalisés dans le bas du village :
 - le dallage devant l'école,
 - la mise en place de la terre végétale devant l'école,
 - le rideau de palplanches.
- La procédure pour l'intervention de l'assurance «dommages-ouvrages» concernant les désordres du sol de la salle de restauration scolaire a été enclenchée.
- L'Inspection d'Académie a reporté à septembre la décision pour le dossier présenté au titre de « l'école numérique rurale »
- Sollicitée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) la Commune décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 399,78 € en raison de dépenses supplémentaires liées au passage de la tempête Klaus.

Séance du 24 septembre 2009

La rentrée scolaire s'est déroulée le jeudi 3 septembre avec les effectifs suivants :

COURS	SEXE		COMMUNES							TOTAUX COURS	TOTAUX CLASSE
	F	M	BOULOUR	BEDECHAN	FAGET-ABBATIAL	HAULIES	LARTIGUE	TIRENT-PONTEJAC	CASTELNAU-BARBARENS		
CM2	2	7		1	1		1		6	9	19
CM1	3	7	1	1				1	7	10	
CE2	1	5				1	1		4	6	11
CE1	5			1	1				3	5	
CP	6	6	2	1	1	2			6	12	18
GS	4	2	1			1			4	6	
MAT ms	4	2	1	1	1				3	6	24
MAT ps	10	6	3		1				12	16	
MAT tps	2								2	2	
TOTAUX	37	35	8	5	5	4	2	1	47	72	72

19 élèves sont scolarisés à Boulaur et 53 à Castelnau-Barbarens.

- Conformément aux prévisions budgétaires un emprunt correspondant au fonds de compensation TVA reversé en 2010 sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,32 %.
- Le Conseil municipal fixe le prix de vente de l'immeuble FERRIS à 10.000 €
- Un bureau de vote sera ouvert à la Mairie de Castelnau pour la votation citoyenne contre la privatisation de la Poste, pour le débat et le référendum sur le service public postal ; le dépouillement aura lieu le 4 octobre 2009.
- Une convention pour la participation aux frais de renforcement du réseau d'eau potable du bas du village sera conclue avec le SIAEP d'Aubiet-

Marsan.

- Suite à la dissolution du SIVOM de Voirie de Saramon, les emprunts seront désormais remboursés directement par la commune.
- Les terrains nécessaires à la réalisation du carrefour du chemin de Lasplagnes seront acquis au prix de 0,45 € le m² et les actes de cession seront passés en la forme administrative.
- Le plan de financement prévisionnel de l'extension du commerce multi-services est modifié pour tenir compte du marché de travaux et pour ajuster la demande de subvention au LEADER (fonds européens) ; le montant total de l'opération est de 65.000 € HT dont 52.000 € de subventions et 13.000 € de participation communale.

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

Séance du 12 octobre 2009

- Le point sur la rentrée scolaire est fait (voir tableau séance du conseil municipal du 24 septembre). 2 nouveaux petits bouloquois viennent d'arriver, ce qui porte l'effectif à 74 élèves dont 20 à Boulaur et 54 à Castelnau-Barbarens.
- Les enfants de Bédéchan peuvent bénéficier du ramassage scolaire organisé par le Conseil Général.
- Chez les enseignants, à Boulaur, Anne BRU remplace Arnaud BARBIE qui a obtenu sa mutation et à Castelnau, Joseph KOUYOUMI remplace Valérie MASSÈ pendant son congé de maternité.
- Les tarifs de la cantine scolaire sont révisés à partir du 1^{er} novembre 2009. Ils sont portés à 2,15 € pour les élèves résidents dans le RPI et pour les communes qui apportent une subvention (Haulies et Lartigue) et à 3,20 € pour les élèves résidents dans les autres communes. La subvention demandée aux communes pour la participation aux repas reste fixée à 1,05 €.

Évolution du prix de revient d'un repas

	ANNEE 2006/2007	ANNEE 2007/2008	ANNEE 2008/2009
Dépenses totales	38 503,72	38 423,68	39 429,23
PERSONNELS	22 389,05	22 235,70	23 085,76
AUTRES	16 114,67	16 187,96	16 343,47
Recettes totales	16 807,45	17 202,00	18 500,05
REPAS	16 078,45	15 749,00	17 659,05
COMMUNES EXTERIEURES	729,00	1 453,00	841,00
Déficits	21 696,27	21 221,68	20 929,18
Nombre de repas	8 559,00	7 304,00	7 814,00
Prix moyens facturés	1,96	2,36	2,37
Prix revient repas	4,50	5,26	5,05

- Le coût de la participation aux dépenses de

fonctionnement des écoles est fixé à 769 € par élève. Sont concernées les communes de Bédéchan (4 enfants), Faget-Abbatial (7 enfants), Haulies (4 enfants), Lartigue (3 enfants) et Tirent-Pontéjac (1 enfant).

Évolution des participations aux dépenses de fonctionnement

- A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la convention internationale des Droits de l'Enfant,

Années	nombre d'élèves	Coût total des dépenses de fonctionnement	Coût réel / élève	Partici- pation demandée
1999 (3 classes)	53	22 596,15	426,40	304,90
2000	46	23 431,72	509,33	335,39
2001	53	21 167,70	399,42	365,88
2002	65	24 627,00	378,88	366,00
2003	65	30 624,00	471,14	466,00
2004	74	30 032,00	405,84	400,00
2005 (RPI 4 classes)	80	43 528,00	544,11	540,00
2006	70	43 375,82	619,65	619,00
2007	68	39 776,84	584,95	584,00
2008	58	45 844,25	790,42	790,00
2009	67	51 587,57	769,06	769,00

les Francas, en partenariat avec la communauté de communes du Grand Auch, proposent une deuxième édition du concours d'affiches international « agis pour tes droits ». L'an dernier, le CLAE de Castelnau—Barbarens a été primé lors de la sélection nationale ; cette année, le 9 novembre à partir de 17 H 30, le jury départemental se réunira à Castelnau, pour rendre hommage aux enfants.

- A la demande de l'Inspection d'Académie, le dossier concernant l'école numérique rurale a été complété.

Informations municipales

RECENSEMENT NATIONAL

Les jeunes gens (garçons et filles) **âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent le jour de leur anniversaire.** Ainsi, les jeunes nés en 1993 sont recensés en 2009 et les jeunes nés en 1994 devront se présenter en 2010.


Cette démarche est obligatoire : l'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens (permis de conduire...) et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Le jeune recensé sera par la suite convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense.

PASSEPORT

Depuis juin 2009, seules les demandes de passeports biométriques seront traitées dans le département du Gers.

Les Mairies d'AUCH, CONDOM, EAUZE, FLEURANCE, GIMONT, L'ISLE-JOURDAIN, LECTOURE, MIRANDE, NOGARO, PLAISANCE, SAMATAN et VIC-FEZENSAC sont seules habilitées dans le département pour constituer, recueillir et enregistrer les demandes de passeports.

La désignation de ces communes n'obéit à aucune circonscription territoriale, ainsi tout demandeur, quelque soit son lieu de domicile, pourra déposer son dossier de demande de passeport dans n'importe laquelle des communes précitées, ainsi que dans toutes autres communes du territoire national disposant de station d'enregistrement.



Ne pas oublier
Bibliothèque de Castelnaud ouverte
tous les samedis matins
de 10h à 12h
Le prêt de livres est gratuit pour les
Castelnausiens.
Les tous petits et les plus grands y
sont les bienvenus.

RÉVISION des LISTES ÉLECTORALES

Comme chaque année, les demandes d'inscription sur la liste électorale sont recevables en Mairie jusqu'au Jeudi 31 Décembre 2009.

Voici un rappel des conditions pour être électeur sur la commune :

- être de nationalité française ou ressortissant européen pour la liste complémentaire,
- avoir 18 ans révolus au 28 février 2010,
- rattachement à la Commune : soit y posséder son domicile réel, soit y avoir une résidence réelle et continue de 6 mois au 28.02.2010, soit y figurer pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales.
- Les jeunes inscrits automatiquement par l'INSEE d'après le fichier «recensement du service national» sont invités à vérifier avant le 31 décembre que leur inscription a bien été portée sur les listes.

SALLE DES FETES

Un petit rappel sur le règlement d'utilisation de la salle des fêtes est nécessaire, en effet, ces derniers temps, la salle a été laissée dans un état de propreté discutable par ses utilisateurs (privés ou associatifs).

L'article du règlement précise bien que « les utilisateurs des locaux sont tenus de laisser ceux-ci, après usage, dans un état de propreté correct dès le lendemain de l'utilisation ».

La mise à disposition gratuite de ces locaux induit d'autant plus le respect de ce règlement. Il s'agit là d'un acte citoyen permettant à tout le monde de vivre en bonne entente.

De plus, nous rappelons que l'employé municipal n'a pas pour tâche de nettoyer la salle après une utilisation privée ou associative, mais seulement de manière périodique.

Les responsables de la gestion de la salle,
Y. Boyer et J. Sandras.

Les autorisations d'urbanisme

Le permis de construire a été réformé en octobre 2007. Pour s'y retrouver, voici un point sur les différentes autorisations d'urbanisme que l'on doit demander en Mairie :

- **le certificat d'urbanisme** : il s'agit d'un document qui permet de connaître le droit d'urbanisme applicable à un terrain (classement de la zone dans la carte communale, suffisance des réseaux eau, électricité, téléphone, assainissement, taxes applicables au terrain...). Il permet également de savoir si l'opération que vous projetez est réalisable. Le certificat d'urbanisme est délivré pour 18 mois.
- **Le permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes** : c'est le formulaire à utiliser si vous construisez ou si vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes (garage...), ou si vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante. Les constructions soumises à permis sont celles de plus de 20 m². Si le projet est de plus de 170 m², le recours à un architecte est obligatoire. Si le projet comprend des démolitions, cela figurera sur ce même formulaire. Le permis de construire est accordé pour deux ans.
- **Le permis de construire ou le permis d'aménager** : c'est le formulaire adéquat si vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, terrain de sports ou de loisirs,...), si vous réalisez une nouvelle construction ou si vous effectuez des travaux sur une construction existante (hors maison d'habitation). Si le projet comprend des démolitions, cela figurera sur ce même formulaire.
- **La déclaration préalable** : si vous réalisez un aménagement ou des travaux (construction, transformation de construction existante...) de faible importance ou un changement de destination, ceux-ci sont soumis à simple déclaration. Lorsque des démolitions sont nécessaires pour la réalisation de ces travaux, vous le mentionnez dans ce même document.

↳ **Exemple de travaux considérés de faible importance** et donnant lieu à déclaration préalable :

- **lorsqu'il y a modification de l'aspect extérieur du bâtiment** : ouverture d'une fenêtre ou d'une porte sur une façade, ravalement de la façade, installation de panneaux photovoltaïques ou création d'une lucarne sur le toit, installation d'un climatiseur de manière durable, etc.
- **lors que la construction envisagée est supérieure à 2 m² et inférieure à 20 m²** : installation d'un abri de jardin, création d'une terrasse couverte, d'une véranda ou d'un auvent, etc.
- **lors que l'on modifie la destination d'une pièce** : aménagement d'un garage en chambre à coucher d'une surface de plus de 10 m².
- **Construction d'une piscine** : les piscines fixes (plus de 3 mois par an) de plus de 10 m² et moins de 100 m² sans

couverture ou avec couverture de moins de 1,80 m de haut sont soumises à déclaration préalable. Au-delà, il faut un permis.

- **La demande de modification de permis** : document qui permet de modifier les caractéristiques de faible importance sur une autorisation déjà accordée et en cours de validité.

- **Les résidences mobiles** : le stationnement des mobil'homes est interdit sauf sur un terrain de camping. S'il devient une installation fixe, il faut un permis de construire.

- **L'autorisation de voirie** : indépendante des règles d'urbanisme, elle sert à demander l'autorisation au gestionnaire de la voirie (commune, département...) pour occuper le domaine public. Elle concerne par exemple, la création ou la modification d'un accès sur une parcelle, la pose d'un échafaudage sur la voirie...

- **Le dossier assainissement** : il ne fait pas partie des règles d'urbanisme, mais il est obligatoire pour toute construction de maisons individuelles. Il s'agit à l'aide d'un imprimé spécifique de définir la filière d'assainissement conforme à la réglementation. La commune est responsable du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et a confié les missions de gestion et de contrôle au Syndicat Mixte des 3 Vallées de Seissan.

Le permis de construire ou la déclaration préalable sont des autorisations administratives qui permettent de vérifier que votre projet est conforme aux dispositions légales en matière d'environnement et d'urbanisme. Elles permettent d'avoir une image précise sur l'aménagement d'un territoire et servent de base au calcul des taxes au profit des différentes collectivités locales.

D'autres informations sont disponibles sur internet, de même les imprimés peuvent être téléchargés sur les sites internet tels que :

- www.urbanisme.equipement.gouv.fr
- www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr
- www.service-public.fr

La mairie se tient également à votre disposition pour vous renseigner et pour vous aider dans vos démarches.

Les chemins

Le programme voirie est un poste important du budget de la commune.

Entre 2001 et 2006 pour poursuivre l'initiative de nos prédécesseurs, alors que l'entretien des chemins ruraux n'est pas une dépense obligatoire des communes, nous avons réalisé un ambitieux programme de goudronnage de ces chemins.

Le coût total s'est élevé à 180 881 € HT (soit 1 186 500 F) , la participation des riverains desservis s'est élevée à 21 245 € TTC (soit 139 358 F), la différence étant imputée sur les 6 exercices au budget communal.

A ce jour, on peut constater une dégradation progressive de ces chemins ; leur remise en état demandera une réflexion préalable.

Nous attirons l'attention de tous les utilisateurs (automobilistes ou conducteurs d'engins agricoles) sur la nécessité du « prendre soin ».

Des actions citoyennes consistant : à faucher un

peu plus loin que son carré privé, à enlever au fur et à mesure les herbes du milieu de la voie, à laisser une bande d'herbe en bassin versant au dessus des fossés, à éviter les surcharges, et autres initiatives, seront garantes de la longévité de ces chemins toutes catégories confondues.

Pour mémoire, sur notre commune de 4300 hectares, se rajoutent aux chemins ruraux, 45 km de voies communales à entretenir, chaussées mais aussi fossés et accotements.

A l'heure où « la crise » touche largement nos finances respectives, nous devons avoir à cœur de maintenir et sauvegarder nos biens communs.

Etat Civil

de Mai 2009 à Octobre 2009

NAISSANCES :

Maya DARNIS

La Bourdette le 21 mai

Toscane ZANARDO—

BENECH

Au Château d'Eau

le 14 août

Cléa AMBLARD

Rue Longuebrune d'Astarac

le 4 septembre 2009

Charlie BALLAS

Lasplagnes

le 6 octobre 2009

MARIAGES

Jonathan BARO

et **Mélanie DUZAC**

le 30 mai

Charles CANO

et **Joëlle ABADIE**

le 8 août

Fabien PORET

et **Elodie BOULADOUX**

le 22 août

Frédéric BERIA

et **Corinne LEBRETON**

le 29 août

Charles CRESTEY

et **Karine FIDELLE**

le 10 octobre

DÉCÈS

Germaine MASCARAS

veuve **BARIC**

le 19 juillet

Robert DUMONT

le 30 août

Guy ZAMPAR

le 19 octobre

Anciens Combattants



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre 1918 pour la mémoire du Souvenir aura lieu à CASTELNAU-BARBARENS

le dimanche 15 novembre 2009

Cette année encore, à la salle des fêtes, nous aurons en premier lieu l'**Assemblée Générale à 9 heures 15 précises**, avec paiement de la cotisation toujours à 15 € pour l'année 2010.

Votre Trésorier vous présentera le bilan de l'année écoulée pour le soumettre à l'assemblée ; puis les questions diverses seront abordées.

A **10 h 30**, la **cérémonie religieuse** sera célébrée par l'abbé DENUX qui a encore eu l'amabilité

d'honorer notre demande.

A **11 h 30** environ, nous nous rassemblerons pour la **cérémonie au Monument aux Morts** accompagnés par la Musique de Saramon.

Nous déposerons la gerbe traditionnelle, suivie de la lecture de la lettre du Ministre et de l'appel des Morts par Messieurs les Maires, suivie de la minute de silence.

La remise des décorations clôturera cette cérémonie. Par la suite vous êtes tous invités à la salle des fêtes pour le pot de l'amitié offert par la Municipalité et l'Association des Anciens combattants et Victimes de Guerre.

Groupe Scolaire de Castelnau / Boulaur

Le R.P.I Castelnau Barbarens / Boulaur accueille cette année 74 élèves de la P.S au C.M.2. 25 élèves en P.S M.S, 18 élèves en G.S / C.P, 11 élèves en C.E.1 / C.E.2 et 20 élèves en C.M.1 / C.M.2. Arnaud Barbié a été remplacé par Anne Bru à Boulaur, Joseph Kouyoumji remplace Valérie Massé partie en congé maternité jusqu'au mois de Mars, Ariane Cortay est enseignante en surnombre sur l'école de Castelnau Barbarens.

L'arbre et la forêt

Dans le cadre du projet d'école autour de l'environnement et de la maîtrise de la langue, les élèves travailleront autour des énergies et autour de l'arbre et la forêt. Les élèves de P.S / M.S et G.S / C.P se rendront **le lundi 19 octobre aux vergers d'Esclassan pour la récolte des pommes** et la visite du verger.

Ces récoltes permettront aux élèves de fabriquer le jus de pommes avec l'aide de Marc Bosch et de réaliser des recettes autour de la pomme. Les interventions du C.P.I.E permettront aux élèves d'approfondir les notions scientifiques autour de l'arbre et de la forêt.

Dans le cadre des écoles fleuries, les élèves se lanceront dans les semis de graines d'arbres et la réalisation de mini-pépinières.

Mama Mití, la mère des arbres

Dans le cadre du projet autour des arbres et de la forêt, les élèves du C.P au C.M.2, participent à

un jeu littéraire. Chaque semaine pendant 5 semaines, les classes reçoivent une énigme à résoudre en fonction de la lecture de cet album. Les réponses sont consignées dans un album de classe qui sera exposé à la bibliothèque d'Auch. **Le vendredi 13 Novembre, à la salle du Mouzon à Auch, à 20H30, un spectacle gratuit pour les élèves leur sera proposé.** L'histoire du livre sera mise en scène (participation de Gérard Tournade, du Théâtre du griot Blanc, et des 50 musiciens de l'Ensemble Orchestral d'Auch sous la baguette de Claude Lourties) et illustrée par une projection sur grand écran.

Rencontres au Castelnau, Ca continue.....



T. Dedieu dédicace un Tatsu Nagata

Toute l'équipe enseignante souhaite remercier le club des aînés qui nous a aidés au bon déroulement des rencontres aux Castelnau du 6 juin 2009. Le sourire accueillant des aînés, proposant une viennoiserie, un jus de fruits ou un café a été très apprécié des intervenants et des participants. Nous tenons aussi à remercier Andrée Meilhan pour l'animation de son atelier Kamishibai qui a connu un franc succès, ainsi qu'Annie Fidèle pour sa présence et son accueil. Face à ce succès et à l'enthousiasme des enseignants et des élèves, nous ne pouvons que reconduire cette manifestation.

« **Rencontres au Castelnau** » 2010 aura lieu le **11 Juin**, à Castelnau Barbarens. Nous accueillerons 281 élèves venant des écoles de Castelnau Barbarens, Boulaur, Saramon, Manent Montané, Saint Blancard, Lalanne Arqué, Monbardon, Saint Sauvy et une classe I.M.E de Mathalin (qui travaillera toute l'année avec la classe de Boulaur).

Nous avons reconduit le partenariat avec la bibliothèque de Lecture, l'A.D.P.L, la librairie « des livres et vous de Sarrant », la Bibliothèque Départementale de Prêt par l'intermédiaire du point lecture, CINE 32. Aussi, grâce à ce partenariat nous accueillerons cette année des auteurs / illustrateurs de renom de la littérature jeunesse.

Rascal, auteur / illustrateur belge qui a reçu de nombreux prix littéraires.

Thierry Dedieu, auteur / illustrateur que nous avons accueilli l'année dernière qui reviendra

avec plaisir à Castelnau Barbarens.

Tosca : illustratrice / Plasticienne parisienne qui travaille autour du carton comme matériau de base.

Max Ducos, auteur / illustrateur, plasticien, bordelais qui a reçu le prix des incorruptibles pour la parution de « jeu de piste à Volubilis ». En temps que plasticien Max Ducos travaille autour de l'arbre et la forêt landaise.

Christine Poumirau, plasticienne, travail autour du volume et du collage, vous retrouverez tout son travail sur l'actualité sur son blog.

Jacques Lemieux viendra animer l'atelier conte.

Marie Gayzard, de CINE 32, viendra animer l'atelier image.

Aussi, les élèves des classes participantes, travailleront toute l'année autour de ces textes et de ces images, pour vous proposer **le 11 juin une exposition à la chapelle ainsi qu'un spectacle sur la place du village.** (Si le beau temps est au rendez-vous !)

Cette année, Jean-Luc Tovar, cinéaste amateur, filmera « Les rencontres au Castelnau », de la préparation de ce salon du livre : réunion, travail dans les classe, artiste dans son atelier, à la réalisation de ce salon du livre du 11 juin. Cela donnera lieu à un DVD.

Trois jours dans les Pyrénées

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, les classes de C.E.1 / C.E.2 et C.M.1 / C.M.2 se rendront dans les Pyrénées pour une classe de découverte autour des énergies.

Et pour financer ces projets

L'école organisera une tombola dont les lots seront distribués à l'occasion du loto de l'association des parents d'élèves.

Au moment de Noël, les élèves vous proposeront une vente de cartes de vœux.

Trial Rando Club Castelnausien

**3^e édition de la Rando Trial Castelnausienne
- dimanche 20 septembre 2009 -**

Un joli week-end s'annonçait pour la troisième édition de la Rando Trial de Castelnaud-Barbarens (Gers). Deux mois de sécheresse ont rendu le terrain poussiéreux et les accès trop roulants. On décide de tracer des zones simples, à l'ombre, et des interzones relativement ardues... « ouvrant un appétit de gascon au plus chétif et délicat trialiste de base ». J'ai précisé à tous les pilotes que le trial se déroulerait quel que soit le temps. Le pire ne pouvant être qu'une grosse rosée matinale ou un trop plein de liqueur locale ingurgitée en excès lors de notre soirée d'accueil et de bienvenue.

Les premières gouttes ont commencé à crépiter sur la toile du chapiteau vers 1 h du matin, très exactement à la fin de la première série de rock. Un petit orage qui se transforme rapidement en déluge. On a beau implorer tous nos dieux habituels (Saint Armagnac, Saint Pousse Rapière, Sainte Pression...)... rien n'y a fait.



Le dimanche matin offre une vision d'HORREUR ! Le ciel est bas, il pleut toujours. Les zones sont infranchissables, les interzones s'apparentent au tracé d'un Scottish bien millésimé, l'espace de réception devient difficilement accessible. Et l'autre c.. qui a dit que le trial aurait lieu quelque soit le temps !

Presque tous les bénévoles du club sont sollicités (ceux qui ont trop imploré manquaient à l'appel). Nous avons modifié les zones, sécurisé l'interzone, encouragé les uns, poussé les autres, servi le petit déjeuner puis le repas de midi, fait fonctionner la buvette... Bref, nous l'avons organisé notre trial !



Et dans des conditions pareilles les remerciements comptent double.



Merci aux 80 pilotes et leurs accompagnateurs de s'être déplacés, merci à toutes les personnes qui nous ont fait confiance d'être venues se mouiller, et merci à tous nos superbes et sympathiques bénévoles pour le boulot fourni. Une mention particulière à Marthe, Maryse et Mado pour les gâteaux au fer qu'elles ont servis sur le parcours et qui font chaque année le bonheur de nos participants.

Aussi, comme beaucoup trouvent la formule amusante, et que l'on nous encourage à recommencer, nous serons là en septembre prochain pour vous proposer une rando forcément moins arrosée (d'eau...) et pleine de surprises.

Trialistes remerciements. J M CARTIER

Prochaines dates :

Dimanche 8 novembre 2009 :

Journée Rando à Lourdes avec le MC Lourdais

Dimanche 20 décembre 2009 :

journee club sur le site de « La Citadelle »

(Si le temps le permet...)

Samedi 17 avril 2010 :

Assemblée Générale à Castelnaud-Barbarens

Renseignements sur les activités du moto club :

J.M. au 06.08.01.78.89

Association des parents d'élèves



Une nouvelle année.....

Nouveau bureau :

Présidente : Marianne CARMENTRAN

Vice-Président : Christophe BOURREC

Secrétaire : Laurence CAZAGOU

Secrétaire-Adjointe : Béatrice LAPORTE

Trésorier : Jean-Louis DA SILVA

Trésorière-Adjointe : Laurence VASSELIN

Dates à retenir :

Vendredi 20 Novembre → **LOTO** (1^{er} lot : un ordinateur)

Samedi 12 Décembre → **Vide Coffre à Jouets**
(emplacement : 2 €)

Vendredi 18 Décembre → **Noël des enfants**

Vendredi 12 Février → **Mardi-Gras à la sauce Tapas**

Dimanche 13 Juin → **Vide-grenier**

Et bien sûr le traditionnel **Marché aux Fleurs**
(date à définir selon saison)

Lo Rondèu de Castelnau

La douzième édition - Juin 2009

Pour une fois la météo ne s'était pas trompée.

L'avis de tempête FORCE 10 d'accordéons de cornemuses et de violons a bien eu lieu. Pas de problème nous étions prêts !

Le compte rendu de cette douzième édition vous sera proposé à travers les messages reçus après la fête. Pas de fausse modestie nous le méritons bien tous !

« C'était une perfection parce que vous aviez longtemps avant et pendant la fête fait des milliers de choses qu'il fallait faire pour que la fête soit vraiment une fête.

Un moment où tout était fait pour que chaque participant soit acteur de ce qui se passe et réussir, ça c'est fort.

Révolutionnaire même, dans une société où les pseudo fêtes ne sont souvent que des moments de consommation passive, des moments sans âmes.

Nous sommes repartis heureux, légers, bourrés d'énergie et plein de gratitude ! » (Pierre)

« Je n'arrive pas à croire que la presse locale n'ait pas relaté une telle manifestation (...)

Voir deux cercles de rondeau en couple sur la scène de Castelnau Barbarens c'est magique !

En plus dans un cadre superbe et vous savez occuper l'espace efficacement (les deux scènes de part et d'autre de l'église, les repas, à l'ombre, dans les fossés et cette place qui va si bien pour l'apéro musical).

Vous avez une équipe de bénévoles drôlement efficace, tant pour les repas que pour toute la mise en place des structures de la fête (nous avons apprécié la navette). (Jacqueline)

« C'était d'abord un grand privilège pour nous d'être programmés dans un événement phare de la

région, le soleil resplendissant, la bonne cuisine, l'hébergement tout confort, la convivialité, des apéros, le charme des lieux, le public si chaleureux à notre égard...le tout coordonné par une organisation irréprochable ...voilà qui nous a comblés de bonheur ! » (Philippe).

« Superbes photos, et cette fête fut un vrai régal !!! » (Marc CASTANET).

« Je tenais à vous féliciter pour le déroulement du Rondèu de Castelnau Barbarens, tant pour la programmation, l'accueil, l'organisation et le contenu culinaire ...dont cet apéritif de bon vin ...fort bien ...divin ! » (Max).

« Merci pour l'énergie et l'enthousiasme mis à disposition de la fête dédiée à la musique et à la danse occitane.

Merci surtout de renouveler l'expérience tous les 2 ans avec toute l'équipe de bénévoles. C'est une fête exceptionnelle et ceux qui y sont venus reviennent. » (Christine)

Voilà un extrait des messages « dithyrambiques » ! Nous restons cependant vigilants. Lors d'une réunion « à chaud », les bénévoles ont pu exprimer tous les dysfonctionnements et améliorations à apporter...

Trois chiffres pour les finances :

Recettes : 38 632€ Charges : 31 953€

Bénéfice : 6 379€

Merci et bravo à tous.

RAPPEL : si vous souhaitez apprendre les danses trad rejoignez nous le mardi soir tous les quinze jours à la salle des fêtes.

Prochaine séance le 17 novembre à 20h30.

Comité des fêtes

INVITATION - Assemblée Générale

Nous vous informons que l'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu
Samedi 5 décembre 2009 à 19 H à la salle des fêtes de Castelnaud-Barbarens :

A l'ordre du jour :

- le bilan moral des animations 2009 : bal avec Shanghai, fête locale et refête ;
- le bilan financier qui sera présenté par les trésoriers ;
- le renouvellement des membres du conseil d'administration et du bureau ;
- la programmation des festivités pour l'année 2010 ;
- les questions diverses.

Nous invitons toutes les personnes intéressées et motivées à rejoindre notre belle équipe.

Le verre de l'amitié sera proposé à l'issue de la réunion.

Club de Pétanque

AMIS BOULISTES

Castelnaud-Barbarens s'offre un nouveau club de pétanque affilié à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Le Bureau :

Président : Dominique IVARS

Vice-Président : Gilles BOURRILLON

Secrétaire : Marianne CARMENTRAN

Secrétaire Adjointe : Sandrine COUSIN

Trésorier : Henri LAPAIX

Trésorier Adjoint : Raymond IVARS

Nous remercions les sponsors qui nous ont déjà apporté leur soutien : **Nicole Alimentation - BOULANGER Plomberie - Mat Agris Service - Taxi Castelnausien - A.R.C.S. - ISO LEKO - ENERSI SARL - FAJARDO Dominique**

Le Calendrier :

Dimanche 4 juillet 2010 :

9h00 → Tête à tête

14h30 → **DOUBLETTE**

Restauration sur place

Lundi 12 juillet 2010 :

9h00 → Tête à tête

14h30 → **DOUBLETTE MIXTE**

(homme ou junior avec femme ou enfant)

Restauration sur place

Samedi 14 août 2010 :

TRIPLETTE « Trophée FAJARDO »

Licence 2010 : **ATTENTION pour participer aux Concours il faut être licencié.**

Pour les nouveaux licenciés :

Adulte → **20€** - Enfant → **Gratuit**

Pour les mutations : les mutations s'effectuent entre le 1^{er} décembre 2009 et le 31 décembre 2009 avec l'accord écrit et la signature du Président du club sortant.

Nous convions les futurs licenciés de Castelnaud le **samedi 14 Novembre à 12h00** où nous proposerons un petit lunch (participation : 5€) suivi d'une après-midi pétanque.

Inscriptions et réservations : 05.62.65.93.02

05.62.58.04.64

Vie de la Paroisse

Notre grande église Sainte-Quitterie est très visitée.

Merci à ceux qui donnent de leur temps pour la maintenir toujours ouverte, la tenir propre et qui participent à l'organisation des événements heureux ou malheureux. Merci à M. le Maire et ses secrétaires pour leur collaboration à la réalisation du panneau d'accueil placé à l'entrée de l'é-

glise, demandé par la Pastorale du Tourisme.

Notre église a eu l'honneur de fêter nos centenaires :

- Sœur Ste Siste 1875 – 1975

- Maria Blancafort 25 août 1887 – 1997

- Rosa Carrau 28 janvier 1900 – 2000

Et « chut » peut-être un autre... :

17 novembre 1909 – 2009

Étoile sportive Castelnausienne



Le championnat a repris avec succès pour notre équipe puisque sur les trois matchs disputés, nous comptabilisons trois victoires. Les entraînements se déroulent tous les mercredis à partir de 19h30 et sont assurés par Alain Daudirac et Guy Palanque que nous remercions pour leur dévouement.

Nous tenons à remercier les sponsors de Castelnaud et des communes voisines pour leur générosité qui permet à notre club d'adhérer à l'école de football de l'entente Gers Foot Sud.

L'équipe loisir se retrouve certains vendredis soir afin de passer un moment convivial sur le terrain

et autour d'un repas. Si vous souhaitez pratiquer le foot loisir n'hésitez pas à contacter Dominique IVARS (06 76 82 69 66) afin qu'il vous communique le calendrier des matchs.

En cette fin d'année, nos joueurs passeront pour vous proposer un calendrier du club ou/et un agenda 2010. Nous espérons que vous leur réserverez le meilleur accueil possible.

Rand'Gers

Nous voilà de retour sur une nouvelle année, et surtout sur une nouvelle organisation. En effet, M. Gardon a quitté la structure subitement le 11 juillet et il nous a fallu nous organiser rapidement, afin de pouvoir honorer les contrats de l'été. Ceci ayant été fait, nous avons maintenant une prestataire de services, il s'agit de Gaëlle qui est installée en poney club à Saramon, qui vient faire l'équithérapie le jeudi et vendredi et les cours ou balade le samedi.

Les horaires sont les suivants : le samedi

> 13 H 14 H les ados ou adultes montant depuis quelques temps

> 14 H 15 H les débutants

> 15 H 16 H les enfants ou adultes ayant déjà l'acquis de l'année passée

Il s'agit une nouvelle fois d'une remise en cause de l'existence d'une association, qui a voulu démocratiser l'équitation, afin que ce sport puisse profiter à tous. Une évidence qu'aujourd'hui nous avons du mal à tenir, tant sur le plan financier que sur la possibilité d'avoir un personnel qualifié et conscient de son travail.

Il faut être réaliste, l'association tient grâce à la bonne volonté de quelques bénévoles autour de Brigitte, non pas par leur titre dans l'association, mais par l'action, car les chevaux représentent du travail tous les jours, que les tâches administratives, et que la promotion du centre équestre est toujours dans notre ambition, simplement pour pouvoir alimenter nos bêtes.

Nous demandons à chacun, tout d'abord de prendre en charge la promotion de son centre équestre, simplement en l'évoquant autour de vous, puis en prenant en charge des tâches autour des chevaux, en prenant conscience que le cheval est aussi un animal dont il faut s'occuper tous les jours (nourriture et attention), matériel et locaux à entretenir.

Je veux rester optimiste (Brigitte) ne voulant pas évoquer la vente de vos chevaux et des miens, que nous avons mis à votre disposition, et qui ont, outre la valeur du travail, une valeur sentimentale.

Comme toujours nous allons nous accrocher, malgré l'ambiance économique actuelle, il nous faut avancer, regarder devant, et savoir profiter des instants présents. Les handicapés que nous accueillons n'envisagent même pas que cela puisse s'arrêter, et le sourire de leur satisfaction nous donne du baume au coeur.

Malgré ces notes un peu réalistes nous restons à la disposition de chacun, dans une ambiance que nous défendons associative. Pour cela nous vous invitons à une réunion d'information le

> le samedi 21 novembre 2009 17 H 30 aux Claux

NOUS VOUS ESPÉRONS NOMBREUX si cette association a pour vous une valeur humaine.

Association Randonnées Arts Découvertes

ArAd Après le succès enregistré l'an dernier pour la première édition de la fête de la citrouille,

**retenez dès aujourd'hui la date de l'édition 2009 :
le 8 novembre.**

- **Un concours** de la plus belle citrouille, de la plus grosse et de la plus originale est ouvert à tous. Vous pouvez apporter vos merveilles le samedi à partir de 15 heures à la petite salle.

- **Un repas peut être servi sur place (5 €)**

- **Des producteurs locaux** (charcuterie, vin, fromage...) sont à votre disposition dès 10 heures.

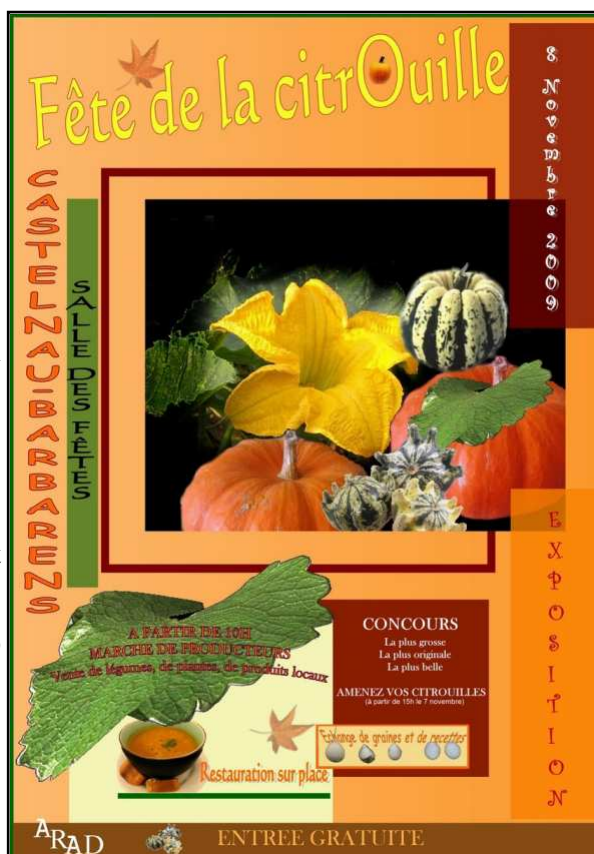
- **Le 17 janvier 2010**, adhérents et futurs adhérents sont invités à notre **assemblée générale annuelle**.

- Nous vous invitons à consulter le blog de l'ARAD (<http://arad32.canalblog.com/>) pour prendre connaissance des activités passées et à venir de l'association.

- Nous rappelons que des **balades dominicales ont lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois** sur les chemins de Castelnaud ou des villages voisins (RV 9h 30 salle des fêtes).

- **La section badminton** se retrouve **le vendredi soir à 20h 30** à la salle des fêtes.

Rappel : le badminton est une activité réservée aux adultes. (Adolescents admis à partir de 16 ans sous la responsabilité des parents)



Tennis de table

Une nouvelle saison a commencé fin septembre pour le club, toujours constitué des trois villages de CASTELNAU – AUBIET – PREIGNAN.

Pour les jeunes castelnausiens (à partir de 8 ans) intéressés à découvrir le « ping-pong », ou qui veulent se distraire, progresser dans cette discipline sportive, le club fonctionne **le mercredi après-midi de 14 H 30 à 16 H 30 à la salle des fêtes**. Tous ceux qui le veulent peuvent venir participer dans une ambiance sympathique et ludique.

Pour les adultes, il n'y a pas actuellement de moments prévus sur le village ; si des personnes étaient intéressées par cette activité un soir de la semaine, elles peuvent contacter le Président.

Au niveau compétition, le club a 3 équipes

engagées :

- une en **Régionale 2**, avec l'objectif de se maintenir à ce niveau ;
- la deuxième en **Pré-Régionale**, avec le même objectif ;
- enfin une équipe en **Départementale 2**, pour les débutants.

Les matchs se déroulent, pour la première phase (septembre – décembre), le samedi après-midi à AUBIET et pour la deuxième phase (janvier - avril), à CASTELNAU-BARBARENS.

Pour tout renseignement, s'adresser au Président, Yves Boyer au 05.62.65.94.78.

Le Club des retraités

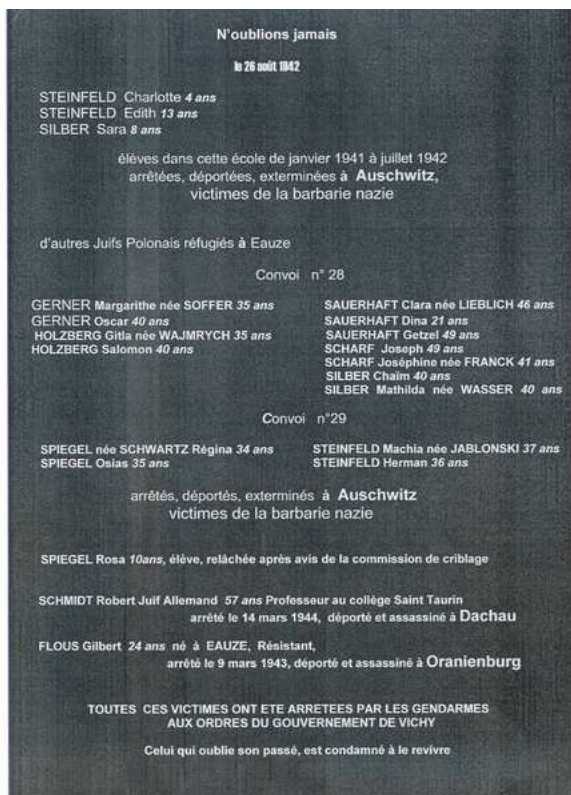
ACTIVITÉS DU CLUB DES RETRAITES

- Sophrologie :** Tous les mercredis à 18 H salle de réunion
Première séance gratuite
- Danse :** Tous les jeudis à 20 H 20 salle des fêtes
- Belote :** Tous les dimanches à 14 H salle des fêtes
Et tous les mardis à 20 H 30
- Lotos :** tous les derniers vendredis du mois
- Samedi 7 novembre :** Repas des anniversaires à 12 H salle des fêtes
- Jeu de 26 novembre :** Finale départementale Concours de Belote à MASSEUBE
- Samedi 30 Janvier 2010 :** Assemblée Générale du Club des Retraités – Salle des Fêtes
- Mardi 17 Février 2010 :** Spectacle « OPERETTE » à l'Isle-Jourdain à 14 H 30
Inscription au 05.62.65.97.50
- Samedi 20 mars 2010 :** Repas du Club à 12 H Salle des Fêtes
- Samedi 27 Mars 2010 :** Concours DICTÉE ouvert à tous âges
- Vendredi 30 avril 2010 :** Fête départementale des Aînés Ruraux au Mouzon à AUCH
Inscription au 05.62.65.97.50
- Mois de Mai 2010 :** une sortie d'un jour – date à préciser
- Samedi 5 juin 2010 :** Journée MARCHE, ouvert à tous
- Juin 2010 :** Repas du Club le 19 ou le 26, à préciser
Voyage de 5 jours dans le Morbihan du 14 au 18 juin,
dates définitives seront précisées ultérieurement.

Nous souhaitons à toutes et à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année 2010.

L.I.C.R.A. Gers

Mémoire des Déportés dans le Gers



Ce 26 août 1942, c'est la rafle des Juifs dans la zone non occupée.

A Eauze, capitale de l'armagnac, sur les 38 recensés, 18 seront arrêtés, hommes, femmes, enfants ; les autres, prévenus, réussiront à se cacher ; une femme, déclarée intransportable par le médecin aura la vie sauve.

Isolés, ils seront parqués dans la cour de la gendarmerie pendant un jour et demi ; puis c'est le départ pour le Vernet d'Ariège « *camp répressif pour étrangers suspects* » et la déportation par les convois 28 et 29.

Seuls, deux hommes survivront.

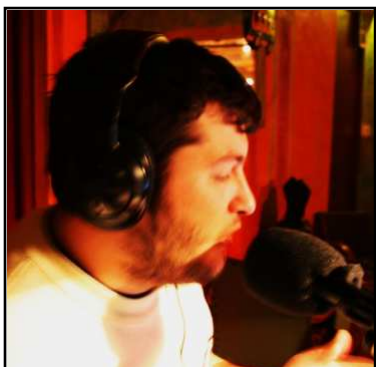
C'est pour ne pas oublier qu'une cérémonie du souvenir s'est tenue, à Eauze, le 26 avril 2009, avec dévoilement d'une plaque commémorative dans l'école fréquentée par les enfants juifs morts en déportation.

Préalablement, une réunion publique d'information, en présence des deux survivants, avait été organisée le 24 avril. Un très intéressant dossier avait été constitué, à cette occasion, par les élèves de quatrième du lycée Jean ROSTAND.

RAAB.

D a n i e l

Il « cause dans le poste ! »...



Il...c'est Xavier...et vous l'avez peut-être entendu présenter les flash info sur France Inter cet été.

À 25 ans il a déjà un parcours de vie prometteur dans le monde du journalisme.

Xavier, le fils de Guy et Anne-Marie MONFERRAN, rêvait tout petit déjà au métier de journaliste. Auparavant il lui faudra affronter Hypokhâgne et Khâgne, 1^{ère} et 2^{ème} années de classe préparatoire aux grandes écoles. Il obtient ensuite une licence d'histoire à la Sorbonne, et semble se diriger vers une carrière d'historien médiéviste. Il se passionne pour la "paléographie", l'étude des écritures du bas Moyen-âge en particulier. Son travail sur un manuscrit du XV^{ème} siècle, "impossible à déchiffrer", le ramène à son rêve d'enfant : le journalisme.

Il intègre alors le convoité Centre de Formation des Journalistes, à Paris. Les études durent deux ans, pendant lesquelles il effectue des stages dans différents organes de presse : Paris-Normandie, Le Point (presse écrite), Rue 89 (internet), RTL, RMC, France Culture et France Bleu Rouen (radio).

Et, au sortir de ces deux années :

« Xavier Monferran, étudiant de deuxième année au CFJ, a remporté la Bourse René Payot des radios francophones publiques 2009, le jeudi 23 avril, pour son projet d'émission intitulé « Dans l'oreille d'un sourd ». (Anciens du CFJ).

Et aussi :

« Xavier Monferran, étudiant en deuxième année au CFJ, a obtenu le deuxième prix du "Tremplin Radio France". Xavier Monferran passera six mois dans les rédactions du groupe. »

Si la bourse Payot, dotée de 7000 € lui permet d'assurer « l'intendance » de ses stages à Radio Canada, Radio Suisse Romande et à la RTBF (Belgique), le Tremplin Radio France lui assure 6 mois d'activité au sein de Radio France et c'est dans ce cadre que nous avons pu l'entendre cet été sur Inter.

Car Xavier a choisi de devenir journaliste radio. Ses diverses expériences, dans le public et le privé, l'ont conforté dans ce choix. Lui qui pensait plutôt se diriger vers les radios privées, et notamment vers RTL, "la radio de son enfance", découvre au fil de ses passages dans les différentes stations du service public que c'est sur les ondes de Radio France qu'il se sent le mieux, là où il est le plus à l'aise.

Il conserve précieusement son projet « Dans l'oreille d'un sourd » qu'il espère voir concrétiser un jour. L'idée est de permettre aux sourds d'écouter la radio...paradoxal, n'est-ce pas ? Pourtant il faut voir Xavier s'animer lorsqu'il en parle. Les sourds, dit-il, sont capables de percevoir des sons et des vibrations qu'ils interprètent. Aussi espère-t-il produire une émission de radio qui, combinée à un site Internet, permettra aux sourds de participer pleinement à son contenu, d'un côté et de l'autre de l'antenne. Une émission destinée aux entendants et aux sourds dans laquelle ceux-ci pourront parler de ce qu'ils vivent. Projet ambitieux et projet profondément humaniste, loin de tous les clichés habituels. Puisse-t-il se concrétiser !

Au moment où paraît ce bulletin municipal, notre « globe trotter » rentre tout juste du Canada et est peut-être déjà en conférence de rédaction avec ses collègues de la Radio Suisse Romande.

Bon vent à notre Castelnausien des ondes !

Quand Georges nous sonne les cloches... Lo campanè de Castelnau

Bien installées dans leur repaire de la tour du XIII^eme, Marie-Cécile, Caroline, Dame Marie et Outtierte sont les meilleures copines de Georges depuis près d'1/4 de siècle sans qu'Alice, son épouse, n'en soit contrariée pour autant !



D'ailleurs c'est elle, Alice, qui les lui a présentées, à Georges, ces 4 gamines âgées de 118 ans ! Après monsieur DUFFORT, c'est à elle qu'échoit la lourde responsabilité de les faire s'exprimer tous les midis de chaque jour, à chaque office, aux mariages, baptêmes, obsèques. Alice et Georges savent tirer du bronze dont elles sont faites les sons familiers aux oreilles des Castelnausiens.

C'est bien des cloches dont il s'agit ici. Elles en ont connu des générations de « campanès » entre les « officiels » engagés par la commune et les bénévoles. Citons, entre autres, la participation des familles GUERLIN, MONFERRAN et BIFFI.

Sonneries « à la volée » nécessitant 4 personnes pour fêter un mariage ; annonces, plus sobres, des chers disparus, tous les « campanès » ont perpétué la tradition des carillonneurs.

Sachez qu'au décès d'une personne, la veille des obsèques, midi et soir, 3 coups répétés 9 fois accompagnés du glas annoncent la disparition d'un homme...les dames, elles, n'ont droit qu'à 2 sonneries seulement...même ici la parité n'est pas de

mise ! L'opération se répète 1h avant les obsèques, à l'arrivée du corps à l'église et à sa sortie.

Aux mariages, la sonnerie, plus joyeuse, est effectuée « à la volée » et nos cloches, activées par 4 paires de mains, s'en donnent à cœur joie !

Les communions et les baptêmes n'ayant plus lieu à l'église de Castelnau, nos 4 vieilles Dames vivent un drame social et se retrouvent...au chômage technique !

A noter que leur départ vers Rome le jeudi de Pâques laisse le village orphelin jusqu'à leur retour pour l'office pascal.

Réservées aux choses de la religion catholique, elles n'honorent pas le mariage civil...Des faits antérieurs, sujets à polémiques, ont amené Alice et Georges à décliner toute demande en ce sens pour éviter « les cloches de la discorde » !

À la question de savoir si la tradition se perpétuera après eux, Alice et Georges ont bien peur d'être les derniers « campanès ».



Alors, un appel est lancé aux amoureux des cloches désireux de faire entendre leur chant quelque temps encore...

DATES A RETENIR

Fête de la Citrouille..... Dimanche 8 novembre 2009
Réunion Club de Pétanque.....Samedi 14 novembre 2009
Commémoration de l'Armistice..... Dimanche 15 novembre 2009
Loto des parents d'Elèves..... Vendredi 20 novembre 2009
Réunion d'information des Rand'Gers.....Samedi 21 novembre 2009
Assemblée Générale du Comité..... Samedi 5 décembre 2009
Repas / belote du Club des Retraités Dimanche 6 décembre 2009
Vide Coffre à Jouets.....Samedi 12 décembre 2009
Journée Club du Trial..... Dimanche 20 décembre 2009
Vœux de la Municipalité.....Samedi 9 janvier 2010
Assemblée Générale de l'ARAD..... Dimanche 17 janvier 2010
Assemblée Générale du Club des Retraités.....Samedi 30 janvier 2010
Carnaval à la « sauce Tapas » Vendredi 12 février 2010
Bal d'hiver avec Shanghai..... Samedi 20 ou 27 février 2010
Repas du Club des Retraités.....Samedi 20 mars 2010
Assemblée Générale du Trial Club Samedi 17 avril 2010
Repas de la Chasse Dimanche 25 avril 2010

PERMANENCES du SECRETARIAT de la MAIRIE

LUNDI	9 H 00 - 12 H 00 et 13 H 30 - 16 H 30
MARDI	13 H 30 - 16 H 30
JEUDI	13 H 30 - 16 H 30
VENDREDI	13 H 30 - 16 H 30

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS

SAMEDI	10 H 00 - 12 H 00
--------	-------------------

Tél/ Fax : 05.62.65.97.06 - E.mail : castelnau.barbarens@wanadoo.fr

Si vous souhaitez recevoir les informations municipales avant leur diffusion papier, merci de nous communiquer vos adresse e.mail. Votre adresse de messagerie électronique sera protégée lors de l'envoi des documents, elle ne sera en aucun cas communiquée à autrui.

CASTELNAU-BARBARENS INFOS

Bulletin Municipal n° 32– novembre 2009 – Directeur de publication : Michel BURGAN
 Tirage 250 exemplaires – Duplication Mairie de Castelnau-Barbarens – Dépôt légal 2° semestre 2009

*Site Internet : <http://www.castelnau-barbarens.fr>
 E.mail : castelnau.barbarens@wanadoo.fr*